

Club de Bridge Saint Lambert (CBSL)

Procès-verbal de l' **«Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 26 octobre 2017 »**

Sont présents : Claude Baudoux, Geneviève Danheux, Philippe Taymans, Christian Dexhorez, André Stalmans, Gerrit Eerdmans.

Le président, Philippe Taymans, remercie les membres présents.

Au moyen de divers tableaux, le président explique la situation « membres » avant et après fusion du club avec le « Club Du Lundi » (en abrégé CDL).

D'autres tableaux reprennent les économies au niveau bancaire et informatique.

Du point de vue tournois et implantations, rien ne change.

Un plan d'action est présenté.

La future entité se nommera : « Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert » (en abrégé, CBWSL).

Le siège de l'association restera chaussée de Roodebeek 314, et les statuts seront adaptés au 1er janvier 2018.

Le président fera réaliser un nouveau logo.

Cette fusion qui doit être entérinée lors de leur assemblée générale du 18 décembre 2017 par le CDL, permettra l'obtention de subsides toujours refusés par la commune qui invoque l'identité des deux clubs.

Un membre suggère une diminution de l'avoir cumulé des deux entités, à ce jour à environ 5.500 €. L'idée est excellente mais il faut tenir compte des éléments suivants :

- La fête de fin d'année du CDL nécessitera encore une dépense évaluée à 700 €, une série d'achats ayant déjà été faite. L'an passé, le budget « fête » était de 1.300 €. Pour la fête du CBSL, on prévoit une somme équivalente.
- La politique financière a toujours été de provisionner les dépenses de début 2018 : le premier poste est le paiement du loyer à la Commune qui s'élevait à un peu moins de 1.500 € pour les deux clubs. L'an passé, la commune avait fortement augmenté le montant CDL sur dieu sait quels critères ! Après un courriel à madame Rossignol, le CDL a versé les 697 eur habituels, et comme il n'y a pas eu de réaction.....
- La même politique est de garder de l'argent pour un imprévu ; ainsi récemment le remplacement du frigo CDL qui contrairement au CBSL , appartient à l'association.
- Une autre dépense importante, de l'ordre de 1.500 €, serait d'acquérir douze boîtiers «Bridgemate », le serveur et le logiciel, via la Fédération à laquelle il faudrait s'affilier et affilier un certain nombre de membres.

Un membre suggère de façon très pertinente, d'avertir l'administration communale de ce projet (dernier point ci-dessus) , afin d'éviter de leur faire croire que nous sommes (trop) « riches ».

Pour le moment, l'administration communale se contente en gros, du bilan et de la liste des membres et quelques statistiques. Le CBSL ne recevant pas de subsides, n'a aucune obligation de rentrer son bilan 2017 ; quant au CDL, l'avoir en fin d'année sera sans doute proche de celui de 2016. Il n'empêche que le nouveau trésorier peut faire un budget 2018.

L'assemblée approuve à l'unanimité la dissolution sous condition d'acceptation par le Club Du Lundi.

Les avoirs seront alors transférés au 1 janvier 2018 à un compte unique aux deux entités.

L'assemblée mandate messieurs Philippe Taymans et André Stalmans pour régler les modalités pratiques.

Madame Baudoux est mandatée pour assurer les aspects bancaires de la fusion : en pratique, il s'agit de supprimer le compte CBSL au 31 décembre 2017 au plus tard et de transférer le solde au compte CDL en modifiant si possible son intitulé en « Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert » et en transférant la procuration et la carte d'André Stalmans à Gerrit Eerdmans qui devient le trésorier de l'association, Claude Baudoux se chargeant ensuite de tout ce qui est « relations » avec la banque AXA.

La séance se clôture par le verre de l'amitié.

Philippe Taymans
Président

Christian Dexhorez
Vice-président

Claude Baudoux
Trésorière

André Stalmans
Secrétaire

Geneviève Danheux
membre effective

Gerrit Eerdmans
Membre effectif